



GUIDE  
PRATIQUE  
SUR LES  
RISQUES  
D'INCENDIES

# Incendie

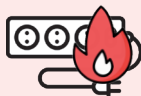
Comment prévenir les risques  
d'incendie dans mon logement ?



# Tous concernés !



**1** INCENDIE SE DÉCLARE EN MOYENNE TOUTES LES **2** MINUTES EN FRANCE



**1** INCENDIE SUR **4** EST PROVOQUÉ PAR UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE SURCHARGÉE

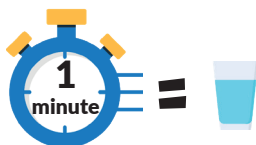


**10 000** BLESSÉS ET **800** MORTS EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE À LA SUITE D'UN INCENDIE DOMESTIQUE

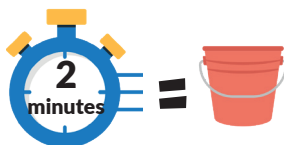
## LE SAVIEZ-VOUS

### POUR ÉTEINDRE UN FEU, IL FAUT :

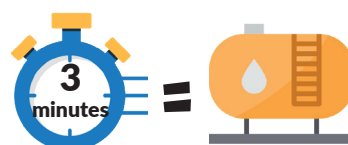
A partir de :



**1** VERRE D'EAU



**1** SEAU D'EAU



**1** CITERNE D'EAU

## Sommaire

**ÉVITER LES INCENDIES : LES BONS GESTES À ADOPTER** ..... PAGE 4

- Dans les logements
- Dans les parties communes et parking
- Et pour vos enfants

**SAVOIR RÉAGIR : LES COMPORTEMENTS À APPLIQUER** ..... PAGE 6

- Adaptez votre comportement en fonction de la situation
- Quelques conseils

**BIEN VOUS PRÉPARER : QUELQUES PISTES** ..... PAGE 8

# ÉVITER LES INCENDIES : LES BONS GESTES À ADOPTER

## DANS LES LOGEMENTS

### Cuisine



Ne laissez jamais de casseroles, pôles ou de plats sur le feu sans surveillance.



Ne jetez jamais le contenu d'un cendrier dont les cendres sont encore chaudes dans la poubelle.

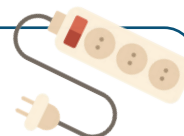
### Salon



Eteignez vos appareils électriques. Ne les laissez pas en veille. Vous réduirez également ainsi votre facture d'électricité



Ne surchargez pas les prises en branchant trop d'appareils électriques : les multiprises ne sont pas conseillées. Limitez leur nombre et privilégiez les multiprises parafoudres munies d'un interrupteur (norme NF)



Ne jetez pas vos mégots de cigarette par la fenêtre

Ne bricolez pas vous-même l'ajout de prises. L'usage de dominos est interdit ainsi que toute modification de la distribution électrique de votre logement



Ne fumez pas à proximité de mobiliers inflammables (canapé, lit...) et éteignez complètement vos cigarettes avant d'aller vous coucher



Débranchez vos chargeurs de téléphones, tablettes, PC, après utilisation... Ne les mettez pas en charge sur une surface facilement inflammable



### Chambre



Ne fumez jamais au lit : des incendies se déclarent alors que les personnes s'endorment avec une cigarette allumée



Ne laissez jamais une bougie allumée sans surveillance. Tenez-la éloignée des rideaux ou voilages. Après utilisation, vérifiez qu'elle soit correctement éteinte.

### Balcon - Terrasse



Ne stockez rien sur votre balcon ou sur votre terrasse : un mégot mal éteint suffit à tout embraser !

# Attention !



- Les bonbonnes de gaz de quelque nature que ce soit sont **interdites** dans les logements, box, cave... (cf. règlement intérieur)



- Ne stockez pas de produits **inflammables** dans votre box et/ou cave



- Ne stockez pas de bombes aérosols, les produits d'entretien et le matériaux combustibles (carton, papier, tissu...) près des sources de chaleur



- Les barbecues sont **strictement interdits**

## DANS LES PARTIES COMMUNES ET PARKING :



- X** Ne stationnez jamais sur les voies d'accès des véhicules de secours (voies pompiers). Cela pourrait ralentir leur intervention. Votre responsabilité pénale pourrait être engagée



- Ne garez jamais vos deux roues motorisées dans les locaux vélos / poussettes, halls d'entrée, ou couloirs... (présence d'hydrocarbure)



- N'encombrez jamais les paliers, les escaliers et les circulations avec des objets et des équipements tels que poussettes, vélos... En cas d'incendie, ils peuvent gêner les évacuations et les interventions des secours. Ils doivent être rangés dans les locaux prévus à cet effet



- Maintenir fermées les portes des parties communes afin de limiter la propagation des fumées et flammes



- Laissez les extincteurs bien accessibles

## ET POUR VOS ENFANTS :



- Ne les laissez jamais jouer avec des briquets et des allumettes, ou même des pétards



- Ne laissez jamais un jeune enfant seul dans un appartement. En cas d'incendie, il sera pris au piège

# SAVOIR RÉAGIR

## LES COMPORTEMENTS À APPLIQUER

- 1 Mettez-vous en sécurité**
- 2 Appelez les pompiers** en donnant tous les détails utiles
- 1 Contactez ensuite IDF Habitat** ou, en dehors des heures d'ouverture, le service d'astreinte au :  
☎ : 0 800 220 092

### URGENCE POMPIERS

**18**

**112**

Numéro européen

ou le **114**  
pour les sourds et les malentendants



## ADAPTEZ VOTRE COMPORTEMENT EN FONCTION DE LA SITUATION

**L'incendie se déclare chez vous et vous ne pouvez pas l'éteindre immédiatement**



▪ **Evacuez les lieux**



▪ **Fermez la porte de la pièce en feu** et celle de votre logement, pour retarder la propagation du feu et des fumées. Mouillez-la et calfeutrez-la avec des linges humides



▪ **Descendez les escaliers** en criant pour alerter vos voisins



▪ **Sortez par l'issue la plus proche**



**600C°** C'EST LA TEMPÉRATURE QU'UNE PIÈCE PEUT ATTEINDRE EN 3 MINUTES

# Dans tous les cas !



- N'essayez pas de lutter seul contre le feu



- Ne prenez jamais l'ascenseur : il pourrait rester coincé à cause des coupures électriques



- Ne retournez jamais sur vos pas, même si vous avez oublié quelque chose

## L'incendie se déclare dans un autre logement ou dans les parties communes :



- **Restez chez vous.**  
Les fumées risquent d'envahir les couloirs et les escaliers rendant les dégagements impraticables et dangereux



- **Fermez la porte de votre logement,** mouillez-la et calfeutrez-la avec des linges humides



- **Manifestez-vous à la fenêtre** pour que les pompiers puissent vous voir en arrivant sur les lieux (sans l'ouvrir pour éviter d'attiser le feu)



- **Ne cherchez pas à évacuer à tout prix :** évitez les fumées

### LE SAVIEZ-VOUS

**Les fumées tuent plus que les flammes.** Elles sont toxiques et provoquent des asphyxies et intoxications. Si vous êtes dans une pièce enfumée, mettez un mouchoir (humide de préférence) devant le nez et baissez-vous, l'air frais se trouve près du sol



## ATTENTION

«LÀ OÙ IL Y A DE LA FUMÉE,  
IL NE FAUT PAS ALLER»



**80% DES DÉCÈS LORS D'UN INCENDIE  
SONT LIÉS À L'INHALATION DES FUMÉES**

## QUELQUES CONSEILS :

### Si l'huile de friture s'enflamme

- **Ne jetez surtout pas d'eau dessus**
- Etouffez les flammes en posant un couvercle sur la casserole ou recouvrir la friteuse avec une serpillière ou un linge mouillé et essoré

### Si un rideau ou un voilage prend feu

- **Arrachez-le**
- Jetez-le au sol et piétinez-le

### Si le feu est d'origine électrique

- **Ne jetez jamais d'eau sur un feu lié à l'électricité** pour éviter tout risque d'électrocution
- Coupez le compteur électrique ou toute autre alimentation

### Si le feu est sur vous

- Ne courez pas
- Protégez votre visage avec vos mains
- Roulez-vous par terre pour étouffer les flammes

### Si le feu est sur une autre personne

- Enroulez la personne dans un tissu - couverture ou vêtement - non synthétique
- Arrosez le plus tôt possible (dans les 15 minutes suivant l'accident) la victime avec de l'eau fraîche pour refroidir les éventuelles brûlures.



## ATTENTION

**N'ESSAYEZ PAS D'ENLEVER  
DES VÊTEMENTS BRÛLÉS.  
ILS COLLENT À LA PEAU**

**70%**

**DE LA MAJORITÉ DES DÉPARTS  
D'INCENDIE ONT LIEU DANS  
LA CUISINE**

(casserole, four, bouilloire...)



**Avant d'ouvrir  
une porte...**

**Il est impératif d'ouvrir les portes  
avec des grandes précautions.**

Touchez la porte, si elle est brûlante ne l'ouvrez pas. Une porte chaude peut signifier que le feu est de l'autre côté.

Et si vous devez ouvrir une porte, vérifiez la présence de fumée. Commencez par une ouverture de quelques centimètres, sans chercher à passer la tête, et en vous tenant prêt immédiatement à refermer la porte.



# BIEN VOUS PRÉPARER

## QUELQUES PISTES



- Si votre porte est verrouillée, **laissez toujours les clés à proximité** pour pouvoir sortir facilement



- **Définissez un plan d'évacuation** avec l'ensemble des membres de votre foyer



- **Déterminez avec eux un point de rencontre** à l'extérieur



- **Réalisez des exercices d'évacuation** avec vos enfants de manière ludique pour les sensibiliser dès le plus jeune âge



- Dans les parties communes d'un immeuble, **fiez-vous aux plans d'évacuation** affichés



## Etre averti à temps grâce à votre détecteur de fumée



**Votre logement est équipé d'un détecteur de fumée qui émet une alerte sonore en cas de fumée :**

- Pour vous réveiller si un feu se déclare durant votre sommeil
- Pour vous permettre de réagir dès le début du sinistre

**N'oubliez pas de vérifier son bon fonctionnement** grâce au bouton « test », de le dépoussiérer et surtout de remplacer les piles (si existantes, et hors piles lithium valables 10 ans) et si nécessaires (si piles classiques 9 volts).

**Attention :** le détecteur de fumée est indispensable mais il ne remplace pas votre vigilance et les bons comportements à adopter



**70% DES INCENDIES SE DÉCLARENT LA NUIT**



# Assurez-votre logement !

**En tant que locataire, vous avez l'obligation légale d'assurer votre logement contre les risques locatifs** et d'en fournir la justification chaque année à IDF Habitat (attestation annuelle d'assurance).

**Si vous n'êtes pas assuré et qu'un sinistre**, comme un incendie, se déclare, vous devrez prendre en charge les frais de remise en état.

**Si vous êtes assuré**, les frais de remise en état, de relogement ou de déménagement – ou une partie d'entre eux – seront couverts par votre assurance. Les nuitées d'hôtel nécessaires sont également prises en charge pour une part. N'oubliez pas de conserver les factures : elles attestent du montant de la valeur de vos objets.

Attention, votre bailleur n'a pas d'obligation de relogement, **assurez-vous !**



## Déclarer votre sinistre

5

**JOURS OUVRÉS  
POUR DÉCLARER  
VOTRE SINISTRE À  
VOTRE ASSUREUR**



### Comment faire votre déclaration ?

Vous avez 5 jours après l'incendie, où depuis le jour de sa découverte si vous étiez absent, pour déclarer le sinistre à votre assurance, sans quoi vous risquez des pénalités financières sur votre indemnisation. A la suite de cette déclaration, vous devez constituer le dossier qui servira pour l'indemnisation avec photos du sinistre, justificatifs d'achats de biens, etc.

### Que se passe-t-il après ?

Dans la très grande majorité des cas, votre assurance mandate un expert afin d'évaluer les dégâts occasionnés et d'analyser le point de départ de l'incendie. Celui-ci établit un rapport d'expertise pour permettre à l'assurance de vous indemniser.

### Que couvre l'assurance multirisque habitation ?

En règle générale, l'assurance indemnise les dommages matériels causés par l'incendie. Attention, si certaines garanties sont obligatoires, d'autres dépendent des options choisies (conditions de relogement, d'indemnisation, etc.). Veillez à bien évaluer vos besoins en en parlant avec votre assureur au moment de la signature du contrat. Lisez bien les garanties de vos assurances pour bien les connaître en cas de sinistre. Il n'est jamais trop pour les modifier si celles-ci ne correspondent plus à vos besoins.

# Les numéros d'urgence

## URGENCE POMPIERS

18



112

Numéro européen

ou le **114**  
pour les sourds et les malentendants

## SAMU

15

pour obtenir  
l'intervention  
d'une équipe  
médicale

## VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez votre gardien, ou à défaut notre centre d'appel au :

01 49 83 61 00

Du lundi au jeudi :

8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Le vendredi :

8h30 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Vous avez également la possibilité d'envoyer un message sur l'adresse :

[contact@idfhabitat.fr](mailto:contact@idfhabitat.fr)

en précisant bien votre demande ainsi que vos coordonnées.

IDF Habitat  
59, avenue Carnot  
94507 Champigny-sur-Marne cedex  
[www.idfhabitat.fr](http://www.idfhabitat.fr)

